Bureau communautaire du 05/09/2013
Compte-rendu de séance

Le bureau communautaire s'est réuni le jeudi 5 septembre 2013, à 18 Heures à la Maison du Lac, à Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez.
Date de convocation : 27/08/2013
Nombre de membres : 14
Quorum : 8
Nombre de membres présents ou remplacés : 11

Christian CALVEZ	présent	Marie-Louise JAOUEN	présente
Christian TREGUER	présent	André LESVEN	présent
Gilbert BELLEC	présent	Jean-Luc BLEUNVEN	excusé
Robert BOUCHER	présent	Erig RIVOALEN	présent
Dominique BERGOT	excusé	Jean-Yves ROQUINARC'H	présent
Pierre COZ	présent	Guy TALOC	présent
Loïc GUEGANTON	présent	Michel TROADEC	excusé

Assistaient également à la réunion : Claude GUIAVARC'H, conseiller général, Yannick COROLLER, Paul DEUFF et Rachel HELIES de la CCPA, Antoine COROLLEUR, conseiller général et Rémi LE MER étaient excusés.

****

Sommaire :

Position de la communauté vis à vis d'e-Mégalis - Président

Plusieurs communes ont interrogé la CCPA sur l'éventualité d'une adhésion à e-Mégalis, syndicat mixte régional compétent dans divers domaines concernant les technologies numériques, notamment la dématérialisation, la vidéo-conférence, et la mise en oeuvre du schéma régional de cohérence numérique. La raison de cette interrogation concernait la mise en oeuvre du PES V2 de dématérialisation complète de la chaine comptable entre les ordonnateurs et les comptables.

En effet, certaines communes n'envisagent pas, en raison d'avis contradictoires, d'utiliser le parapheur numérique et la signature électronique proposée par la Direction des Finances Publiques. Cela ne concerne cependant pas tous les éditeurs de logiciels. Par contre, compte tenu des choix de leurs éditeurs de logiciels, de recourir à la solution proposée par e-Mégalis, dans le cadre du groupement d'achat développé par le syndicat mixte, les communes concernées souhaitent accéder au droit d'utilisation dans les meilleures conditions techniques et financières.

L'adhésion de la communauté à e-Mégalis leur permettrait de bénéficier de tarifs très intéressants et du soutien administratif et technique d'e-Megalis, car l'adhésion communautaire leur conférerait des droits sur les prestations proposées par le syndicat mixte, à un tarif préférentiel.

L'adhésion au syndicat mixte comprend une cotisation, liée à la strate de population. Pour la CCPA, elle sera de 2.700 € par an (valeur 2013), et une participation complémentaire, intégrant l'accès à certaines prestations. Les communes sont assujetties à cette même participation, mais libérées de l'obligation de cotiser.

Si accord du bureau, le conseil de communauté sera invité, le 24 octobre, à décider de l'adhésion à e-Mégalis. Dès à présent un courrier informera le syndicat mixte et lui confirmera cette démarche dont il a été informé au cours de plusieurs entretiens récents.

La procédure d'adhésion pouvant être longue, il faut en effet la décision de la CCPA et celle d'e-Mégalis, le syndicat mixte permettra aux communes qui en feront la demande de préparer leur utilisation du logiciel de dématérialisation. Les communes ont été informées de cette proposition faite au bureau.

Il convient de noter que l'adhésion à e-Mégalis sera nécessaire pour pouvoir intégrer le schéma de cohérence régionale d'aménagement numérique (ScoRAN).

Le bureau, à l'unanimité, donne son accord de principe à l'adhésion de la communauté à e-Mégalis et propose son inscription à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire qui aura lieu le jeudi 24 octobre 2013. Le Bureau souhaite une présentation par un cadre au Pays de Brest.

Bilan et révision triennale du PLH - Marie-Louise Jaouen

Le Programme local de l'Habitat 2010-2015 de la communauté de communes du Pays des Abers a été adopté par délibération du conseil de communauté en date du 14 octobre 2010 après l'avis favorable du préfet le 21 juin 2010.

La CCPA, conformément à la réglementation, doit réaliser un bilan de la mise en œuvre du PLH trois ans après son adoption ainsi qu'à l'issue de la période d'application de 6 ans. Ces bilans doivent être communiqués pour avis au représentant de l'État et au Comité Régional de l'Habitat.

Le bilan à mi-parcours permet d'apporter un éclairage sur la réalisation du programme d'actions et de mesurer l'adéquation des objectifs à la situation rencontrée. Il précise en outre les suites engagées ainsi que les perspectives prévues dans la seconde période de réalisation du PLH.

L'ADEUPa a été missionnée pour réaliser ces bilans sur le Pays de Brest et propose à la CCPA la méthodologie suivante :

1 - Modalités de réalisation

Le bilan triennal s'appuiera sur le dispositif de suivi mis en place par la communauté et qui s'articule autour de :

- Un dispositif d'observation de l'habitat qui s'inscrit dans le cadre de l'observatoire de l'habitat du pays de Brest développé par l'ADEUPa. Ce dernier, au travers de ses analyses annuelles, renseigne sur les évolutions des marchés, le fonctionnement du bassin d'habitat et de la Communauté dans le bassin d'habitat.

- La conférence annuelle de l'habitat au cours de laquelle sont présentés un état d'avancement du PLH et les résultats obtenus.

2 - L'ADEUPa propose d'organiser le bilan triennal du PLH en 5 grandes parties :

- Rappel des grandes orientations du PLH 2010-2015

- Données de diagnostic actualisées (« Le PLH face aux évolutions actuelles »)

  Évolution récente du contexte socio-économique du territoire (exploitation des données INSEE 2010)

  Synthèse des tendances d'évolution des marchés (production neuve, marché immobilier d'occasion et foncier)

  Le développement de l'offre locative sociale et la satisfaction des besoins. (EPLS, Fichier commun de la demande)

- Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PLH,

  Il s'agit d'une analyse à la fois quantitative et qualitative action par action. Le bilan de chacune des actions pourra être organisé de la manière suivante : objectifs/réalisations/coût/bilan - analyse/suites engagées – perspectives.

- Évolutions territoriales et réglementaires depuis 3 ans (SCoT, lois…)

- Conclusions et perspectives d'évolution

3 - Calendrier

- novembre/décembre 2013: réalisation de l'évaluation
- Janvier/février 2014: délibération du conseil communautaire, puis transmission pour avis aux services de l'État, au CRH et au Conseil Général

Le bureau donne un avis favorable à ce calendrier.

Fonds de concours Lannilis pour salle polyvalente - Gilbert Bellec

La commune de Lannilis, dans le cadre de son opération "Lannilis Coeur de ville", a décidé la réalisation d'une nouvelle salle polyvalente en remplacement de la salle des fêtes actuelle vouée à la démolition. Le coût prévisionnel de ce projet, pour la seule partie travaux, est de 1.589.000 € HT.

Par délibération du 25 juin 2009, le conseil de communauté décidait l'instauration d'un fonds de concours pour :

" *(les) opérations de construction de bâtiments neufs, de réhabilitation ou de rénovation lourde de bâtiments existants affectés à la pratique d'activités de loisirs, d'animation, culturelles, socio culturelles ou sociales, salles de spectacles, centres socio-culturels, salles polyvalentes, salles de cinéma, écoles de musique ou de danse.*

Conditions de recevabilité particulières

- *Exigence d'un permis de construire pour les travaux sur des bâtiments existants*
- *Subvention d'investissement du Conseil Général*
- *Maîtrise de l'énergie et développement durable*

- *Concertation avec la population*

Dépenses éligibles

Coût des travaux, coût de la délégation de maîtrise d'ouvrage ou de la mission d'assistance, indemnités de concours de concepteurs, honoraires de maître d'oeuvre, coordination S.P.S.

Financement Communautaire

- *20% du coût HT plafonné à 300 000 €*
- *Pas de participation au fonctionnement "*

Sans l'intégration des coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre, l'application du taux de 20% dépasse le plafond de 300.000 €, montant du fonds de concours sollicité par la commune pour son projet qui correspond au projet ci-dessus.

Le projet « coeur de ville » concerne l'ensemble de l'Espace Lapoutroie, pour une surface d'environ 10 000m². Il s'agit de relier l'ensemble des bâtiments bâtis, aujourd'hui excentrés (mairie, bibliothèque) au sein d'un même espace. Certains bâtiments seront déconstruits, comme la salle Nicolas et son annexe, la banque alimentaire, l'annexe de la maison Gauliez. D'autres, restructurés : la salle Lapoutroie, le bâtiment de l'Allée Verte, la maison Gauliez, la salle Nuit de Noces et la bibliothèque. Enfin, le projet prévoit la construction d'une salle polyvalente. Cette salle sera conçue pour recevoir 350 personnes assises en mode spectacle, permettre l'organisation de repas et/ou cabaret ; l'espace modulable de 350 m² pour le parterre permettant la division de l'espace en 2 salles de réunions. S'y tiendront également diverses manifestations.

Le bureau, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'instauration d'un fonds de concours d'un maximum de 300.000 € pour la réalisation de la salle polyvalente de Lannilis.

Renouvellement du contrat d'un des Ambassadeurs du tri - Christian Treguer

Le contrat de Madame Maëlle Pouliquen arrivera à échéance le 30 septembre 2013. Les missions qu'elle assure ne seront cependant pas abandonnées. Les enjeux dans le contrôle des accès aux déchèteries et dans l'amélioration de la gestion des professionnels sont d'importance. Parallèlement, la recherche de solutions logicielles pour optimiser ces deux projets implique une forte participation de l'ensemble des personnels concernés par les déchèteries. C'est notamment le cas pour les ambassadeurs du tri dont l'avis sera sollicité.

L'action que mène la communauté avec ses ambassadeurs de tri a pour but principal d'améliorer le tri sélectif en vue d'une diminution constante de la partie constituée des déchets non revalorisés. Elle dispose pour ce faire de financements spécifiques de l'ADEME et d'Eco-Emballage.

Le financement de l'ADEME est de 1,5 € par habitant pour les 30.000 premiers et de 1 €/habitant au-delà, ce qui s'est traduit en 2012 par une participation de 53.266 €. Cette participation couvre les coûts salariaux des deux ambassadeurs et certaines de leurs actions, comme Compta-Coûts et l'intervention au collège Nelson Mandela, elle-même subventionnée par ailleurs. Sans ces deux postes, l'intégralité de la subvention disparaîtrait.

Pour ce qui est d'Eco-Emballage, une part de la subvention (20.860 € en 2012) est directement reliée à l'action des ambassadeurs.

La disparition de cette mission, comptabilisée dans l'établissement des demandes de versement des subventions entraînerait une perte de ressources pour la CCPA (en 2012, le solde positif amené par leur travail a été de près de 24.000 €).

Il est donc proposé au bureau :

- Soit de souscrire un nouveau contrat avec Maëlle Pouliquen
- Soit de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe ou d'adjoint administratif de 2ème classe chargé de ces missions d'ambassadeur du tri et de le pourvoir conformément aux règles

administratives. Cette solution permettrait d'inscrire la politique des déchets et la communication la concernant dans la durée et dans une volonté constante de s'adapter à la réglementation et à l'évolution des normes.

Un membre du bureau regrette l'absence des 2 ambassadeurs du tri pendant une période de congés annuels.

Le bureau, à l'unanimité, décide de souscrire un nouveau contrat avec Maëlle Pouliquen.

Recrutement d'un CDD pour la fin du contrat Breizh Bocage - définition de la mission - Loïc Gueganton

A la demande de la commune de Plabennec, la CCPA a décidé de reprendre le dispositif Breizh Bocage en cours sur cette commune et de l'intégrer à celui de la communauté. Ce faisant, elle a décidé de reprendre la technicienne affectée par la commune à cette tâche. La mise en oeuvre de cette décision conduit à définir la mission et la durée du contrat.

Le Vice-Président et le responsable des espaces sensibles de la CCPA ont établi un plan montrant que de septembre 2013 à juin 2014, la poursuite du contrat nécessitera 153 jours de travail, ce qui représente 80% d'un temps de travail sur la période considérée. Le solde, soit 37 jours, après avis du Vice-Président, pourrait être affecté à diverses tâches liées au bassin versant :

- Suivi des exploitants agricoles pour les pompes à museaux (conventions, ...)
- Communication vers les particuliers concernant l'utilisation des produits phytosanitaires
- Implantation d'un parcours ornithologique le long des abers
- Compilation, en relation avec Portances, des données SIG accumulées depuis le début de la mission du cabinet et participation à la rédaction du manuel d'utilisation (sous réserve d'un accord spécifique du bureau pour la réalisation de cette compilation et de l'accord de la CNIL).

Sur ces bases, et en référence au cadre d'emploi des techniciens territoriaux, le bureau, à l'unanimité :

- ***Valide le principe d'un contrat à durée déterminée courant du 1er septembre 2013 au 30 juin 2014,***
- ***Mandate le Président pour recruter un agent contractuel.***

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe - Président

Les besoins en personnel administratif ont évolué depuis deux ans. L'affectation de la chargée de mission tourisme à la communication et à l'évènementiel (2 manifestations majeures en une année) ont amené à confier le suivi des dossiers relatifs à la randonnée, à la véloroute, à la ZMEL de l'Aber Benoît à une des deux agents du secrétariat général de la CCPA. De ce fait, l'autre agent du secrétariat est contrainte d'assumer l'intégralité des missions de secrétariat et d'accueil, à l'exception de l'accueil du SPANC.

Parallèlement, la montée en puissance de la fonction de maître d'ouvrage de la CCPA (PEM, mouillages, véloroute, boucles de randonnée se sont ajoutés au panier) a entraîné une forte augmentation de l'activité de préparation, gestion et suivi des marchés publics. Elle n'ira pas en diminuant avec la perspective des travaux de bâtiment à venir et l'obligation de remise aux normes imposées aux déchèteries.

Les rencontres et échanges avec les services municipaux ont montré que la CCPA ne peut plus attendre des seules communes la maintenance des fichiers d'usagers des services communautaires. Nous devrons, chaque année, rencontrer les personnes concernées dans les communes et prévoir des modalités de validation de nos données avant de procéder aux facturations.

Depuis plus d'un an la mise à jour des fichiers de données, la préparation de la facturation de la REOM, de la redevance caravanes, la facturation et son suivi, de même que celui des fichiers, sont assurés par un agent vacataire. Il lui est demandé de s'approprier la facturation aux entreprises des accès professionnels aux déchèteries. Les seules facturations qu'elle ne suit pas sont les redevances du SPANC et les redevances des mouillages. Enfin, la préparation des Championnats de France de cyclisme et l'engagement des agents ont

imposé que cet agent vacataire apprenne à faire la paye (il a participé à celle de juin, juillet et assume quasiment seul celle d'août).

La CCPA n'a que peu d'emplois administratifs par rapport aux communautés voisines. De nouvelles compétences sont cependant régulièrement mises en place. Ont déjà été cités le suivi des marchés publics, la ZMEL de l'Aber Benoît, la nouvelle facturation des professionnels en déchèteries. D'autres se mettent en place sans que des moyens leur aient été affectés : l'animation se fait avec le personnel en place, en limitant le recours à des vacataires. Nous lançons un PIG "habiter mieux" accompagné d'une adhésion au FART sans y affecter de moyens nouveaux, quand dans les deux autres communautés avec lesquelles nous menons ces actions y sont affectés, à peu près à mi-temps, un cadre A et des moyens en secrétariat.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de pérenniser les missions confiées à un agent vacataire et de créer un poste d'agent administratif de 2ème classe dont les missions principales seront la préparation et le suivi des facturations relevant de notre compétence "collecte et traitement des déchets", avec entre autres la rencontre des services concernés dans les communes. Cet agent devra également pouvoir assurer la fonction "paye" et DADS-U pour pallier toute absence de l'agent en charge de ce travail. Il doit aussi être en mesure de prendre en charge, si besoin, la préparation et le suivi des facturations du SPANC et des mouillages. Enfin, pour toutes ces questions de facturation, en relation avec le service financier et la perception, l'agent sera chargé de la mise en oeuvre du PESV2.

André Lesven émet le souhait que la Rédactrice recrutée pour le tourisme reprenne ses missions, le championnat de France étant terminé.

Marie-Louise Jaouen précise qu'un PIG va prochainement se mettre en place. Les autres communautés ont du personnel qualifié qui gère ce dossier, elle émet le voeu qu'une personne soit nommée à la CCPA pour suivre ce dossier à plein temps.

Christian Tréguer indique que le service du SPANC a pris du retard dû au championnat de France, et en outre, à l'arrêt de travail de l'une des techniciennes. Il souhaite qu'il soit pourvu rapidement à son remplacement.

Après ces remarques, le bureau, à l'unanimité :

- ***Crée un poste d'adjoint administratif chargé des missions indiquées ci-dessus ;***
- ***Mandate le Président pour procéder à son recrutement, conformément à la réglementation.***

Renouvellement du contrat du technicien en charge des espaces naturels sensibles - Loïc Gueganton

Lors du conseil communautaire du 25 avril, les élus décidaient de poursuivre l'intervention dans les espaces naturels sensibles et de passer une nouvelle convention avec le Département et le Conservatoire du Littoral. De manière à poursuivre cette décision du conseil, il convient de renouveler le contrat du technicien en charge de ce service, le contrat actuel venant à échéance le 3/09/2013.

Le bureau, à l'unanimité, décide de souscrire un nouveau contrat avec le technicien en charge des espaces naturels sensibles.

Questions diverses

<u>Programmation de logements sociaux</u>

- Le bureau a communication des programmes acquis et en cours de construction et d'amélioration de logements sociaux. La liste doit être fournie au conseil général pour le 6 septembre au plus tard, soit le lendemain du bureau.

  Aucune modification n'est apportée par le bureau. La liste est transmise au conseil général le 6 septembre.

Résultat de l'appel d'offres pour le renouvellement des assurances

- Le bureau est informé du résultat de la consultation menée pour renouveler les contrats d'assurance, les contrats actuels arrivant à échéance en fin d'année.

La CCPA a fait appel au cabinet CONSULTASSUR, pour une mission d'AMO, c'est à dire d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence sur le poste « assurances » pour une période courant du 01/01/2014 au 31 décembre 2018, soit cinq ans.

Le marché est divisé en 5 lots:

- *Lot 1: Dommages aux biens et risques annexes*
- *Lot 2: Responsabilité civile et risques annexes*
- *Lot 3: Flotte automobile et risques annexes*
- *Lot 4: Protection juridique*
- *Lot 5: risques statutaires.*

Les candidats pouvaient répondre sur un ou plusieurs lots, les offres devant être déposées pour le 24 mai 2013, à 12H00.

Deux compagnies ont été retenues : la SMACL pour les lots 2 et 4 et Groupama pour les autres lots.

La dépense annuelle sera de 62 341€.

Etude de marché cinématographique

- Suite à la décision du bureau du 6 septembre 2012 une étude de faisabilité de réalisation d'un cinéma communal d'intérêt communautaire à Lannilis a été réalisée par le bureau d'études Vuillaume avec les questionnements suivants :

1. Détermination de la zone d'influence cinématographique (Z.I.C.)
2. Influence éventuelle de multiplexes sur la fréquentation
3. Analyse socio-démographique de la population concernée par le projet
4. Détermination du marché potentiel (clients issus de la zone de chalandise, scolaires, clientèle de passage et éventuellement clientèle saisonnière)
5. Dimensionnement de l'équipement : nombre de salles, de fauteuils et de places de parking utiles. Ratios de détermination des surfaces affectées au cinéma (en m² SHON) et au parking
6. Évaluation du montant des investissements en fonction du coût moyen au fauteuil constaté sur le marché à la date de l'étude (sources : analyses annuelles de l'A.D.R.C., données communiquées par les architectes spécialisés dans la construction cinématographique – base de données actualisée en permanence)
7. Recherche des autres financements possibles
8. Chiffres d'affaires et comptes d'exploitation prévisionnels sur trois ans

Après débat, il est décidé à la majorité qu'une réunion sera organisée le 1er octobre. Les associations intéressées y seront invitées. La commission « information et communication » qui se tiendra le 16 octobre, donnera son avis avant décision du bureau.

Facturation des professionnels ayant accès aux déchetteries

- Le Conseil communautaire du 20 décembre 2012 a décidé de modifier les processus de tarification des professionnels dans les déchetteries.

Hormis pour les « déchets verts » soumis à l'établissement d'une convention annuelle, dès 2013 une tarification au passage est mise en place pour les autres catégories de déchets professionnels (encombrants, incinérables, gravats et ISDI).

Pour avoir accès aux déchetteries, les professionnels doivent être enregistrés auprès de la CCPA (n°de SIRET, copie de la carte grise) et sont identifiés par un auto-collant à apposer sur leur

véhicule. A chaque passage un bon de dépôt est établi, la synthèse de ces bons permettant d'établir la facture pour chaque professionnel.

En attendant l'acquisition d'un logiciel destiné aux professionnels, il est proposé que les factures soient réalisées avec le logiciel de facturation multiple « Mairistart » utilisé pour la redevance des déchets ménagers avec un paiement auprès du Trésor Public.

Il est proposé de facturer trimestriellement, le premier trimestre 2013 étant gratuit (période d'adaptation). Pour les deuxième et troisième trimestres, la facture sera arrêtée au 30 septembre 2013.

Le bureau donne son accord à cette proposition.

96ème congrès de l'Association des Maires de France

- Lors du bureau du 06 juin il avait été décidé le principe de la prise en charge des frais.

  Le congrès aura lieu les 19, 20 et 21 novembre 2013 à Paris. Les frais de déplacement et d'hébergement ainsi que l'accès au congrès seront pris en charge intégralement par la Communauté. Seuls 2 Maires se sont actuellement inscrits.

  Le Président rappelle que les membres du bureau doivent s'inscrire auprès du secrétariat de la Communauté.

Listéria

- Gilbert Bellec informe le bureau que le fonctionnement de la Bergerie des Abers sur Plouvien a été affecté par la présence du germe de listéria. Tous les produits à base de lait cru ont été retirés de la vente.

Elections municipales

- Les prochaines élections municipales devraient avoir lieu les 23 et 30 mars 2014. Un décret à venir confirmera cette information.